

Mai
2025

**CE RAPPORT A ÉTÉ PRÉPARÉ EN VERTU DE LA LOI
CANADIENNE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE
TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES
D'APPROVISIONNEMENT**



TABLE DES MATIÈRES

Au début de ce document, il est important de préciser que "MIP" désigne collectivement les quatre entités commerciales suivantes : MIP Inc, MIP USA Inc, Med-I-Pant UK Ltd et MIP Europe GmbH. Toute mention de "MIP" ci-après englobe conjointement ces entités.

1.	Les mesures prises par MIP au cours de son exercice financier précédent pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soient utilisé à chaque étape des marchandises importées au Canada par MIP	<u>03</u>
2.	Structure, activités et chaîne d'approvisionnement de MIP	<u>04</u>
3.	Politiques et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants	<u>05</u>
4.	Les parties de l'entreprise et de la chaîne d'approvisionnement de MIP qui présentent un risque d'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants, ainsi que les mesures prises pour les évaluer et les gérer	<u>06</u>
5.	Mesures prises pour remédier à tout travail forcé ou travail des enfants	<u>07</u>
6.	Mesures prises pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant de toute mesure visant à éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de MIP	<u>07</u>
7.	La formation dispensée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants	<u>08</u>
8.	Comment MIP évalue l'efficacité que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités commerciales et de sa chaîne d'approvisionnement	<u>09</u>

1. LES MESURES PRISES PAR MIP AU COURS DE SON EXERCICE FINANCIER PRÉCÉDENT POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LE RISQUE QUE LE TRAVAIL FORCÉ OU LE TRAVAIL DES ENFANTS SOIENT UTILISÉ À CHAQUE ÉTAPE DES MARCHANDISES IMPORTÉES AU CANADA PAR MIP

Au cours de l'exercice fiscal précédent, qui a débuté le 1er janvier 2024 et s'est achevé le 31 décembre 2024, MIP a entrepris une série de mesures proactives visant à renforcer son engagement à éliminer le travail forcé et le travail des enfants au sein de ses propres opérations et dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Ces initiatives ont été guidées par notre engagement indéfectible à respecter les normes des droits de l'homme et les pratiques commerciales éthiques. Voici un aperçu des mesures prises :

No. 01 — Révision de la déclaration sur l'esclavage moderne et de la déclaration de responsabilité sociale des entreprises (RSE)

MIP a procédé à une révision approfondie de sa déclaration sur l'esclavage moderne et de sa déclaration de responsabilité sociale des entreprises (RSE) afin de garantir leur conformité aux exigences réglementaires évolutives et aux meilleures pratiques en matière de prévention du travail forcé et du travail des enfants. Des mises à jour ont été apportées pour renforcer davantage notre engagement à prévenir ces graves violations dans tous les aspects de nos opérations et de notre chaîne d'approvisionnement.

No. 02 — Réalisation d'une évaluation des risques RSE

MIP a réalisé une évaluation approfondie des risques RSE de sa chaîne d'approvisionnement, basée sur plusieurs facteurs tels que le pays d'origine des fournisseurs, les catégories de produits, le volume d'affaires, l'engagement des parties prenantes, l'expérience interne et les exigences réglementaires émergentes. Ces évaluations ont orienté notre processus décisionnel stratégique et nous ont permis de prioriser les actions pour adresser efficacement les risques identifiés.

No. 03 — Audits de conformité des fournisseurs

MIP a exigé des audits de conformité aux emplacements des fournisseurs par des tiers pour évaluer le respect de notre code de conduite et des exigences en matière de RSE, en mettant particulièrement l'accent sur les risques de travail forcé et de travail des enfants. Ces audits ont été exclusivement réalisés par des évaluations indépendantes de tiers pour garantir la rigueur et l'impartialité.

No. 04 — Renforcement du mécanisme de gestion des plaintes

Nous avons continué à appliquer notre politique de signalement des violations comme un outil essentiel pour détecter et traiter les cas de travail forcé et de travail des enfants. Des efforts ont été déployés pour renforcer la sensibilisation à la politique parmi les employés, les fournisseurs et les autres parties prenantes, garantissant ainsi que toutes les préoccupations potentielles puissent être signalées et traitées rapidement et de manière confidentielle.

No. 05 — Surveillance et évaluation continues

Des mécanismes de surveillance et d'évaluation continus ont été utilisés pour suivre l'efficacité de nos initiatives visant à éliminer le travail forcé et le travail des enfants. Des indicateurs de performance clés ont été établis pour mesurer les progrès et identifier les domaines à améliorer, nous permettant ainsi d'adapter et de peaufiner nos stratégies selon les besoins.

En conclusion, MIP reste fermement déterminé à éliminer le travail forcé et le travail des enfants de son organisation et de sa chaîne d'approvisionnement. Les mesures prises au cours de l'exercice fiscal précédent reflètent notre approche proactive pour aborder ces questions critiques et nos efforts continus pour respecter les normes les plus élevées de conduite commerciale éthique et de responsabilité sociale. Nous reconnaissons que la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants exige un engagement soutenu et une collaboration à tous les niveaux de notre organisation et de notre chaîne d'approvisionnement, et nous restons engagés à œuvrer pour un monde sans ces graves violations des droits de l'homme.

2. STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE MIP

MIP (auparavant connu sous le nom de Med-I-Pant) a été fondé par Jerry Friedman en 1977 en tant que premier fabricant et fournisseur de culottes réutilisables pour adultes conçues pour répondre aux besoins des adultes incontinents. En septembre 2013, le groupe de propriété de MIP s'est élargi avec un investissement de Banyan Capital Partners. Aujourd'hui, MIP est détenu par la haute direction en partenariat avec Banyan. L'approche de Banyan consiste à s'associer avec des équipes de direction, combinant leur expérience et leur expertise avec d'importantes ressources en capital pour aider à construire et à développer leurs sociétés de portefeuille.

En 2011, MIP a étendu ses horizons en Europe en incluant MIP Europe GmbH dans la famille MIP et en 2016, MIP a acquis la société britannique Cromptons Healthcare Ltd, élargissant ainsi la présence et le portefeuille de produits de MIP au Royaume-Uni.

Ayant son siège social à Montréal, au Canada, MIP opère à l'international avec des bureaux stratégiquement situés dans des lieux clés, notamment Med-I-Pant UK Ltd. (MIP UK) à Leighton Buzzard, au Royaume-Uni, et MIP Europe GmbH à Hambourg, en Allemagne, employant environ 44, 20 et 15 membres du personnel dans chaque site, respectivement.

MIP est donc devenu un leader mondial dans l'industrie textile de santé réutilisable, fournissant une large gamme de produits tels que des serviettes, des textiles de literie (y compris des draps et des oreillers), des protège-lits, des draps glissants pour le repositionnement des patients, des sacs à linge, des chariots, des vêtements pour les patients et le personnel, des linges de cuisine, des matelas, et bien plus. En tirant parti d'un réseau sophistiqué de chaîne d'approvisionnement mondiale, MIP source principalement ses produits de Chine, d'Europe, du Pakistan, du Bangladesh et du Cambodge. De plus, MIP achète également certains produits auprès de fournisseurs locaux canadiens, témoignant de notre engagement à soutenir les entreprises nationales.

Au Canada, les activités opérationnelles de MIP comprennent principalement l'importation de marchandises ou l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux, puis le stockage dans des installations de tiers avant de distribuer ces marchandises aux clients. MIP sert une large gamme de clients, notamment de grandes et petites blanchisseries, des distributeurs, des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée situés dans plus de 27 pays à travers le monde, y compris le Canada, les États-Unis d'Amérique, et de nombreux pays européens tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, la Belgique, la Suisse, l'Autriche et l'Italie.



3. POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE EN MATIÈRE DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS



Notre stratégie visant à traiter et éliminer le travail forcé et le travail des enfants au sein de notre organisation et dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement est définie dans notre **Déclaration sur l'esclavage moderne**, disponible publiquement sur notre site web. Initialement publiée en novembre 2018 et avec des mises à jour annuelles en cours, elle expose notre engagement indéfectible à prévenir l'utilisation de travail forcé et de travail des enfants dans tous les aspects de notre fonctionnement et de notre chaîne d'approvisionnement. De plus, elle met en lumière notre processus de diligence raisonnable personnalisé et fondé sur les risques, minutieusement conçu pour identifier et atténuer les éventuels cas de travail forcé et de travail des enfants.

Notre engagement absolu à prévenir le travail forcé, le travail des enfants et la traite des êtres humains est également articulé dans notre **Déclaration de Responsabilité Sociale d'Entreprise**, démontrant notre engagement indéfectible à respecter les normes des droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies **relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs)**. Chez MIP, nous défendons une Politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise, détaillant nos obligations et établissant un cadre interne essentiel pour remplir nos engagements en matière de RSE. Elle décrit les activités spécifiques et les responsabilités requises pour respecter de manière exhaustive les obligations de RSE de MIP, garantissant ainsi l'alignement sur les normes éthiques et répondant aux attentes de nos parties prenantes externes.

MÉCANISME DE PLAINTE

MIP a mis en place une **Politique de Dénonciation**, facilitant la déclaration anonyme de tout incident de dénonciation par des individus, y compris les employés, les officiers, les directeurs, les agents commerciaux, les fournisseurs et les clients. Cette politique est publiquement accessible sur notre site web et est fournie aux fournisseurs et aux employés lors de leur processus d'intégration. Cette politique indique clairement que toute violation de la déclaration de RSE de MIP, y compris les cas de travail forcé ou de travail des enfants, est considérée comme un incident de dénonciation et doit être signalée en conséquence. Tous les incidents de dénonciation sont soumis à une enquête approfondie et sont traités avec le plus grand sérieux.

Cette politique est administrée par le Président du Conseil d'Administration de la Société, son Président Directeur Général et le Département des Ressources Humaines de la Société, tous désignés pour recevoir les soumissions faites dans le cadre de cette politique.

Tous les incidents de dénonciation peuvent être signalés par courriel à l'adresse whistleblowing@mipinc.com.

4. LES PARTIES DE L'ENTREPRISE ET DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE MIP QUI PRÉSENTENT UN RISQUE D'UTILISATION DE TRAVAIL FORCÉ OU DE TRAVAIL DES ENFANTS, AINSI QUE LES MESURES PRISES POUR LES ÉVALUER ET LES GÉRER

MIP s'engage à évaluer et à améliorer continuellement ses systèmes opérationnels afin d'identifier et de traiter les risques au sein de sa chaîne d'approvisionnement, notamment ceux liés au travail forcé et au travail des enfants. Nous accomplissons cela en utilisant des données provenant de sources externes et en traitant les risques spécifiques aux fournisseurs grâce aux programmes internes de MIP.

Notre évaluation des risques en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) s'étend à l'ensemble de nos fournisseurs de premier niveau dans notre chaîne d'approvisionnement, réalisée régulièrement sur une base annuelle. Cette évaluation interne des risques RSE effectuée par MIP prend en compte divers facteurs, notamment (1) le pays d'origine, (2) la catégorie de produit, (3) le volume d'affaires, (4) l'engagement des parties prenantes internes et externes, (5) notre expérience sur ces sujets et enfin, (6) les exigences législatives et réglementaires émergentes. Cette approche systématique nous permet d'identifier efficacement les risques RSE évolutifs et de prioriser les domaines d'action où notre entreprise peut apporter les contributions les plus significatives à un changement positif et significatif.

En 2024, nous avons pris en compte tous les éléments mentionnés ci-dessus lors de l'analyse des risques RSE de nos fournisseurs. En utilisant les résultats de notre évaluation des risques, nous avons défini des objectifs clairs pour notre programme RSE pour les années 2025 à 2030, notamment:

No. 01 — Expansion de la chaîne de valeur

Notre objectif est de mettre en œuvre des pratiques de diligence raisonnable dans l'ensemble de notre chaîne de valeur pour identifier, prévenir et atténuer le travail forcé et le travail des enfants, en mettant particulièrement l'accent sur nos fournisseurs de deuxième niveau, qui étaient jusqu'à présent exclus de nos évaluations des risques.

No. 02 — Conformité aux attentes évolutives

Notre objectif est d'exceller dans nos programmes RSE en nous adaptant aux attentes en constante évolution des parties prenantes externes et en assurant la conformité aux exigences réglementaires émergentes. Si nécessaire, nous établirons des partenariats à travers l'industrie pour promouvoir un changement systématique.

Atténuation des risques identifiés



MIP adopte une approche complète pour évaluer la conformité à nos exigences en matière de RSE et aux réglementations locales, en utilisant à la fois des évaluations internes et des audits externes réalisés par des tiers. Le plus souvent, ces évaluations sont menées par le biais d'audits indépendants de tiers pour évaluer la conformité des fournisseurs aux codes de conduite et aux exigences en matière de RSE de MIP. Ces audits de tiers évaluent de manière exhaustive les risques de travail forcé, notamment l'emploi de groupes de travailleurs vulnérables tels que les migrants étrangers, les stagiaires et les travailleurs temporaires. De plus, ils se concentrent également sur les pratiques à haut risque telles que l'utilisation du travail des enfants, le paiement de frais de recrutement et les restrictions à la liberté de circulation.

De plus, MIP s'engage à renforcer la transparence et la responsabilité en étendant nos efforts pour trouver des pistes et traiter les risques liés au travail forcé dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Grâce à un engagement continu et à une collaboration avec les parties prenantes à différents niveaux, nous nous engageons à favoriser une chaîne d'approvisionnement qui respecte les normes les plus élevées de conduite éthique et de droits de l'homme.

5. MESURES PRISES POUR REMÉDIER À TOUT TRAVAIL FORCÉ OU TRAVAIL DES ENFANTS

Dans l'exercice financier précédent, MIP a procédé à une évaluation approfondie de sa chaîne d'approvisionnement et n'a trouvé aucune instance de travail forcé ou de travail des enfants.

Cependant, MIP cherche continuellement à améliorer ses méthodes d'évaluation des conditions de travail dans sa chaîne d'approvisionnement en travaillant activement avec nos fournisseurs et en collaborant avec des experts de l'industrie. Cette approche collaborative souligne l'engagement indéfectible de MIP à respecter les normes les plus élevées en matière d'approvisionnement éthique et de responsabilité sociale dans l'ensemble de nos opérations mondiales.

Nous sommes entièrement équipés pour traiter toute instance de travail forcé ou de travail des enfants identifiée dans notre chaîne d'approvisionnement. Si des preuves indiquant la présence de travail forcé ou de travail des enfants nous sont fournies par l'un de nos fournisseurs, nous mènerons une enquête approfondie sans délai. Dans les cas où des améliorations sont nécessaires, nous collaborerons avec nos fournisseurs dans le but d'apporter une action corrective afin de cultiver la responsabilité et de rectifier les problèmes. Notre objectif serait d'identifier et de traiter la cause profonde de l'incident pour éviter toute récurrence, garantissant ainsi l'intégrité de notre chaîne d'approvisionnement et respectant notre engagement envers des pratiques commerciales éthiques. En travaillant en étroite collaboration avec le fournisseur, nous élaborerons un plan de réparation et si un fournisseur ne parvient pas à mettre en œuvre les mesures de réparation, il fera l'objet d'un examen approfondi et pourrait faire l'objet de sanctions, allant jusqu'à la résiliation de la relation commerciale.

6. MESURES PRISES POUR REMÉDIER À LA PERTE DE REVENUS DES FAMILLES LES PLUS VULNÉRABLES RÉSULTANT DE TOUTE MESURE VISANT À ÉLIMINER L'UTILISATION DU TRAVAIL FORCÉ OU DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES ACTIVITÉS ET LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE MIP

Nous n'avons pas identifié de perte de revenu pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement.

7. LA FORMATION DISPENSÉE AUX EMPLOYÉS SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Les employés de MIP sont formés sur nos valeurs et politiques d'entreprise, y compris celles relatives aux droits de l'homme. MIP reconnaît l'importance de sensibiliser nos employés aux exigences en matière de RSE pour garantir la mise en œuvre réussie des initiatives de durabilité, et notre engagement réside dans l'intégration de la sensibilisation au programme de RSE de MIP dans l'ensemble de notre organisation.

Chaque fois qu'un nouvel employé rejoint MIP, il suit une formation obligatoire sur l'ISO et la durabilité dans les trois premières semaines de son emploi. Cette formation, élaborée en interne par MIP, dure environ une heure et est dispensée par le département qualité et conformité. Son objectif principal est de familiariser les nouveaux employés avec les normes ISO mises en œuvre au sein de notre organisation et les initiatives de durabilité de MIP. Cette formation est obligatoire pour tous les nouveaux employés, quel que soit leur service.

Au cours de cette formation, les employés reçoivent un aperçu des obligations de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) de MIP, en mettant l'accent sur l'importance de l'élimination du travail forcé et des enfants de notre chaîne d'approvisionnement. De plus, ils sont informés sur les politiques de MIP visant à remplir ses obligations en matière de RSE, ainsi que sur leurs droits en tant qu'employé de MIP. De plus, la formation souligne l'importance du respect des droits de l'homme au sein de notre chaîne d'approvisionnement et donne des conseils sur la manière de signaler toute activité suspecte ou tout incident non conforme aux exigences de RSE de MIP au sein de l'organisation ou dans la chaîne d'approvisionnement. En outre, les employés sont encouragés à contacter notre département des Ressources Humaines à tout moment s'ils ont besoin de plus d'informations sur les initiatives de Responsabilité Sociale d'Entreprise de MIP.



8. COMMENT MIP ÉVALUE L'EFFICACITÉ DE S'ASSURER QUE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS NE SONT PAS UTILISÉS DANS SES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET SA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

MIP se base sur les facteurs suivants pour évaluer l'efficacité des mesures prises pour prévenir l'utilisation du travail forcé et du travail des enfants dans ses activités commerciales et sa chaîne d'approvisionnement :

1

Révision annuelle des politiques et procédures

Toutes les politiques et procédures liées à la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) de MIP font l'objet d'une révision annuelle et de mises à jour. Cela comprend notre Déclaration sur l'Esclavage Moderne et notre Déclaration RSE, qui sont examinées et approuvées par le conseil d'administration chaque année. Ces mises à jour sont effectuées afin de s'aligner sur les attentes évolutives des parties prenantes externes et de garantir le respect des nouvelles exigences réglementaires.

2

Suivi des incidents de non-conformité

MIP suit les incidents de non-conformité à ses exigences en matière de RSE. Ces incidents incluent les rapports d'audits indépendants de tiers, les signalements des employés, du public ou des agences de l'application des lois, indiquant l'identification de pratiques d'esclavage moderne.

3

Rapports d'escalade RSE en cas de non-conformité

Si MIP reçoit des preuves indiquant la présence de travail forcé ou de travail des enfants chez l'un de nos fournisseurs, MIP génère rapidement un rapport d'escalade RSE, qui est ensuite transmis à la direction supérieure. À la suite de la mise en œuvre de mesures de remédiation, ces rapports sont examinés périodiquement pour évaluer l'efficacité continue des mesures avant leur clôture.

Par le biais de ces activités, MIP mesure l'efficacité des mesures prises pour garantir que le travail forcé ou le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités commerciales et sa chaîne d'approvisionnement.

Conformément aux exigences de la Loi canadienne de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, je certifie avoir examiné les informations contenues dans le rapport de MIP. Selon mes connaissances et après avoir exercé la diligence raisonnable, je certifie que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards matériels aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration 2025.



Dean Johnson

PDG et Président | MIP Inc.

26 Mai 2025

J'ai l'autorité de lier MIP